

## Relevé de décisions du Conseil d'administration réuni en formation plénière le 30 septembre 2011

### 1. Questions budgétaires et financières

#### 1.1. Exécution budgétaire 2010 et compte financier 2010

Madame la commissaire aux comptes entendue, le conseil d'administration a, à l'unanimité, approuvé le compte financier 2010, a arrêté les charges et produits (hors prestations internes) à la somme de 214 919 263,27€, et a affecté le résultat en augmentation du compte de réserve, c'est-à-dire les capitaux propres de l'université, pour 5 700 266,45€.

#### 1.2. Demande de remise gracieuse à l'égard d'un ancien agent comptable

Le conseil d'administration a, par vote à bulletin secret, rejeté par 9 voix pour et 19 voix contre la demande de remise gracieuse, formulée par Monsieur Pierre AUGER, de la somme de 1 446,44€ augmentée des intérêts de retard calculés à compter du 5 mai 2000, suite à sa constitution en débet de l'université prononcée par la Cour des comptes dans un arrêt du 20 février 2008.

#### 1.3. Répartition du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes – 5<sup>e</sup> appel à projet pour l'exercice 2011

Le conseil d'administration a approuvé, par 17 voix pour, 9 abstentions et 2 voix contre, la demande de subvention par le Fonds de soutien aux initiatives étudiantes à hauteur de 5 200€ pour le projet présenté par la Fédération des associations de Créteil (FAC), intitulé « Rembourse ta rentrée – édition 2011 » et ayant pour but de faciliter l'accès des étudiants à l'information financière à travers deux actions : un carnet d'aides sociales d'une vingtaine de pages distribués aux étudiants et une carte appelée « Carte Campus » donnant accès à des réductions auprès de commerces de proximité et en ligne.

### 2. Vie de l'établissement

#### 2.1. Renouvellement partiel de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Les maîtres de conférences, les maîtres assistants et les personnels assimilés du conseil d'administration ont élu, au scrutin uninominal majoritaire, par vote à bulletin secret, par 2 voix pour et aucune voix contre, Madame LABORDE-MILAA en tant que membre de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers.

### 3. Formation

#### 3.1. Habilitation de licences professionnelles

Le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, les demandes d'habilitation – campagne 2012 :

- d'une licence professionnelle « Assurance, Banque, Finance – spécialité Activités Immobilières » de l'IUT de Créteil-Vitry ;
- d'une licence professionnelle « Energie et génie climatique – spécialité Ingénierie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique métrologie, diagnostic, contrôle (IEREE) » de l'IUT de Créteil-Vitry.

### 3.2. Demandes de création et de renouvellement des diplômes universitaires

Le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, les demandes de renouvellement pour 4 ans :

- du diplôme interuniversitaire « Gestion des infections et soins complémentaires en oncologie (GISCOH) », de l'UFR de Médecine ;
- du diplôme universitaire « IRM en pratique clinique » de l'UFR de Médecine ;
- du certificat universitaire « certificat international des affaires » de l'IUT de Seine-et-Marne Sud.

Le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, les demandes de création pour 2 ans :

- du certificat universitaire « C2i2e – Certification informatique et Internet de niveau 2 enseignant » de l'IUFM ;
- du diplôme universitaire « Neuro-psychiatrie du vieillissement » de l'UFR de Médecine ;
- du diplôme « Gestes et décision médicale en situation d'urgence » de l'UFR de Médecine.

## 4. Questions diverses

### 4.1. Procès-verbaux du 28 décembre 2009, du 17 juin 2011 et du 12 juillet 2011

Après avoir précisé que le contrat-type d'enseignant contractuel devait être annexé avec les modifications adoptées au procès verbal du 12 juillet 2011, le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 28 décembre 2009, du 17 juin 2011 et du 12 juillet 2011.

## 5. Campagne d'emploi 2012

### 5.1. Enseignants-chercheurs, enseignants et BIATOSS dans les composantes

Le conseil d'administration a adopté, par 19 voix pour et 7 abstentions, la proposition de l'équipe de direction de publication et de création d'emplois d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de BIATOSS dans les composantes en 2012 (annexe 1).

### 5.2. BIATOSS dans les services centraux et communs

Le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, la proposition de l'équipe de direction d'ouverture d'emplois BIATOSS en services centraux et communs pour 2012 (21,5 emplois dont 2 auto-financés soit 19,5 emplois à financer, outre une liste complémentaire de 7 emplois) (annexe 2).

### 5.3. Contrats enseignants :

Le conseil d'administration a adopté, à l'unanimité :

- la proposition de recrutement de contractuels validés lors de la campagne d'emploi et non réalisés au 01/09/2010 (effet mémoire pour 2011-2012) ;
- la proposition de non-mobilisation de postes d'enseignants-chercheurs à l'UFR de Droit, pour la campagne 2011 de recrutement de contractuels professionnels (effet 2011-2012) ;
- la proposition de recrutements par anticipation, pour la campagne 2012, de contrats enseignants en résorption de la précarité ;
- la proposition de recrutement à effectuer sur la campagne 2012 (mission d'enseignement) en AEI.

(annexe 3)

## 6. Recrutement des enseignants du second degré

### 6.1. Modalités de mise en place des commissions ad hoc pour le recrutement des enseignants du second degré

Concernant l'interprétation de la circulaire du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n°2011-1016 du 29 juillet 2011 relative aux modalités d'examen des candidatures des enseignants du second degré en vue d'une affectation dans les établissements publics d'enseignement supérieur, et plus particulièrement concernant la mise en place des commissions ad hoc pour ce recrutement, le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, la proposition de texte suivante:

*« Les conseils de composantes seront chargés de proposer à la direction de l'université des commissions composées d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs. Elles devront associer obligatoirement au moins un enseignant du second degré, au moins un spécialiste de la discipline concernée et des enseignants et des enseignants-chercheurs de la composante. »*

La Vice-présidente au Conseil  
d'administration



Suzanne PONTIER

La Présidente



Simone BONNAFOUS